



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

SYMBOL: DAR - TSX V  
SYMBOL: JE9 – FSE (Francfort)  
DARUF : OTC BB (USA)

POUR DIFFUSION IMMEDIATE

### **RESSOURCES ARIANNE ADOPTE UN RÉGIME DE DROITS DES ACTIONNAIRES**

**Le présent communiqué de presse est pour distribution au Canada seulement et il n'est pas prévu qu'il soit distribué sur les services de presse aux États-Unis ou qu'il soit circulé aux États-Unis.**

**Saguenay, 16 janvier 2009** – Ressources d'Arianne («Arianne») annonce que son conseil d'administration a adopté le 13 janvier 2009 un régime de droits des actionnaires (le « régime ») afin de promouvoir un traitement équitable des actionnaires advenant qu'une offre publique d'achat soit présentée à l'égard d'Arianne. Le régime prendra effet aujourd'hui et donnera plus de temps au conseil d'administration de la société (le « conseil ») et aux actionnaires d'Arianne pour étudier toute offre publique d'achat non sollicitée à l'égard d'Arianne. Le régime est conçu de manière à décourager les offres publiques d'achat coercitives ou inéquitables et il donne plus de temps au conseil pour rechercher d'autres solutions afin de maximiser la valeur pour les actionnaires, le cas échéant, dans l'éventualité d'une offre publique d'achat non sollicitée.

Le régime n'a pas été adopté en réponse à une proposition précise ni en prévision d'une proposition précise visant l'acquisition du contrôle d'Arianne. Le régime est assujéti à l'approbation de la Bourse de Croissance TSX et doit être ratifié par les actionnaires en assemblée générale extraordinaire au cours des six mois suivant la date de prise d'effet du régime. À moins qu'il ne soit terminé en vertu de ses dispositions, le régime cessera à la levée de la troisième assemblée annuelle des actionnaires d'Arianne suivant l'assemblée au cours de laquelle le régime est ratifié par des actionnaires, à moins que le régime soit reconfirmé et prolongé lors de cette assemblée.

Le conseil est d'avis que le succès des récentes campagnes d'exploration sur la propriété Lac à Paul peut créer un contexte favorisant la présentation d'une offre publique d'achat opportuniste à l'égard d'Arianne. Cette offre ne servirait pas nécessairement les intérêts de tous les actionnaires. En conséquence, le conseil a adopté un régime de droits des actionnaires dont les actionnaires d'Arianne bénéficieraient si une offre était présentée à l'égard d'Arianne.

Les droits émis en vertu du régime ne pourront être exercés que lorsqu'une personne, y compris une personne liée à celle-ci, acquiert ou annonce son intention d'acquérir au moins 20 % des actions en circulation d'Arianne sans respecter les dispositions du régime relativement à une « offre autorisée » ou sans l'approbation du conseil. Dans l'éventualité d'une acquisition de ce genre, chaque droit pourrait être exercé par un porteur de droit autre que l'acquéreur et les personnes liées à ce dernier, pour souscrire des actions d'Arianne à un prix substantiellement inférieur à leur cours du moment.

En vertu du régime, une « offre autorisée » est une offre qui est faite à tous les actionnaires d'Arianne et qui peut être acceptée pendant une période d'au moins 60 jours. Si, à l'expiration de la période de 60 jours, au moins 50 % des actions en circulation, sauf celles qui appartiennent à l'initiateur et à certaines parties qui sont liées à lui, ont été déposées,

**RESSOURCES D'ARIANNE INC.**

**30 RUE RACINE EST, SUITE 160 - CHICOUTIMI, QUÉBEC G7H 1P5**

**TÉL : (418) 549-7316 - FAX : (418) 549-5750**



l'initiateur peut prendre livraison des actions et en régler le prix, mais il doit prolonger l'offre pour une période additionnelle de 10 jours pour permettre aux autres actionnaires de déposer leurs actions.

Le régime de droits des actionnaires d'Arianne est similaire aux autres régimes de droits adoptés récemment par plusieurs autres sociétés et approuvés par leurs actionnaires.

**Ressources d'Arianne** est une compagnie d'exploration canadienne dont la mission primaire est d'explorer, de trouver et de développer des gisements d'or et d'argent au Canada et au Mexique.

La Bourse de Croissance TSX n'assume aucune responsabilité quant à la pertinence et à l'exactitude du présent communiqué de presse.

**Source:** M. Bernard Lapointe, Président  
Tél : (418) 549-7316 ; Fax : (418) 549-5750  
[bernard@arianne-inc.com](mailto:bernard@arianne-inc.com)

**Pour info:** M. Norman Forrest, Vice-président Corporatif  
Tél. : (450) 736-0453  
[norman@arianne-inc.com](mailto:norman@arianne-inc.com)

**RESSOURCES D'ARIANNE INC.**

30 RUE RACINE EST, SUITE 160 - CHICOUTIMI, QUÉBEC G7H 1P5  
TÉL : (418) 549-7316 - FAX : (418) 549-5750